

Bruxelles, le 3 Avril 2008

Politique Européenne de Voisinage – TUNISIE

Les relations UE/ Tunisie: le cadre général

La Tunisie a été le premier pays de la région euro-méditerranéenne à signer un Accord d'Association avec l'Union européenne qui a pour but d'intégrer la Tunisie à l'espace économique européen. Cet accord est entré en vigueur en mars 1998. Dans le cadre de cet accord, la Tunisie et l'Union européenne s'engagent à créer progressivement une zone de libre échange d'ici 2010. La Tunisie est le pays le plus avancé dans ce domaine, en lançant un démantèlement tarifaire anticipé depuis 1996. Tous les tarifs pour les produits industriels ont été abolis depuis le 1 Janvier 2008.

Le Plan d'action a été adopté en Juillet 2005. Des différents sous-comités et des groupes de travail prévus par l'Accord d'association se réunissent régulièrement.

Développements majeurs en 2007 et appréciation globale

Des progrès ont été réalisés par la Tunisie dans un grand nombre de domaines de coopération prévus par le Plan d'action. En particulier les réformes économiques, sociales et réglementaires ont enregistré des avancées importantes, et se traduisent par une forte croissance de l'économie tunisienne et des échanges avec l'UE.

L'année 2007 a été marquée par une intensification du dialogue UE-Tunisie dans le cadre des différents sous-comités et groupes de travail prévus par l'Accord d'association. Le Conseil d'Association en novembre 2007 a ouvert des perspectives de négociation sur la libéralisation progressive du commerce, des services, du droit d'établissement ainsi que des échanges de produits agricoles.

L'intensité du dialogue institutionnel est bien la preuve de la pertinence et de l'intérêt mutuel des domaines de coopération repris dans le Plan d'action. Il démontre aussi que des partenaires égaux comme la Tunisie et l'UE peuvent discuter ouvertement de tout domaine, y inclus celui de la démocratie et des droits de l'homme.

La Commission souhaite maintenant élargir rapidement le dialogue à l'ensemble des enceintes prévues par l'Accord d'association, en incluant les domaines du marché intérieur ainsi que celui de la justice, liberté et sécurité.

Quelques exemples de l'appui de l'UE aux réformes en Tunisie

- L'UE est activement impliquée dans l'amélioration du système éducatif, de l'école primaire à l'université. Dans ces domaines, l'UE soutient l'introduction de nouvelles méthodes didactiques, la formation des enseignants, le développement des universités et des centres de formation professionnelle, et les échanges universitaires d'étudiants entre la Tunisie et l'UE. Un autre domaine important est l'appui à la réforme de l'assurance maladie qui mise une couverture plus ample de la population, et plus particulièrement des plus démunis, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services de santé privés et publics.
- L'UE soutient la création d'emplois pour les citoyens tunisiens et cherche à mettre à profit les possibilités commerciales avec l'Europe. Une expertise européenne et locale a été fournie à plus de 10% des sociétés tunisiennes pour les aider à s'aligner sur les pratiques et standards de l'UE, par exemple en termes d'innovation, de compétitivité, de standards de qualité, mais aussi en appuyant les capacités des Chambres de commerce et les organisations patronales.
- Des mesures d'appui ont visé l'amélioration du fonctionnement du port de Tunis ainsi que la création de nouveaux terminaux de fret et de passagers, essentiellement pour les navires de croisière opérant dans la Méditerranée ouest. L'amélioration de la qualité des terminaux bénéficiera le nombre croissant de visiteurs découvrant l'héritage culturel de la Tunisie.
- Le développement rural vise la pauvreté rurale et la protection des ressources naturelles, par exemple en appuyant les coopératives et associations locales en charge de la fourniture en eau ou par la construction ou l'amélioration des barrages. Ceci permet aux populations locales de développer des revenus plus stables, d'améliorer l'environnement, et de limiter la migration vers les centres urbains.

L'aide communautaire à la Tunisie

En 2007, €103 million en l'aide communautaire ont été assignés pour les objectifs prioritaires du Plan d'action.

Pour la période 2007-2010, € 300 million ont été assignés à la Tunisie dans le cadre du Instrument de la Politique Européenne de Voisinage.

La Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen relative à la mise en œuvre de la politique de voisinage en 2007 (3 avril 2008) et un rapport pays sur la Tunisie sont disponibles à

http://ec.europa.eu/world/enp/documents_en.htm

Pour savoir plus sur la Tunisie et la PEV:

http://ec.europa.eu/external_relations/tunisia/index_en.htm

http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm